

audition 5 avril 2001

ASPAS-Section genevoise

30, rue Malatrex - 1201 Genève

Tél. 022 735.37.87 / 327.75.61

E-mail : jpfreymond@infomaniak.ch

Genève, le 5 avril 2001

Réorganisation de l'activité des CASS

Résumé de la position de l'ASPAS-Genève

(Section genevoise de l'Association suisse des professionnels de l'action sociale)

- Nous sommes opposés à l'abandon, par les collaborateurs du Service social de la Ville de Genève, de centaines de situations individuelles pour lesquelles ils accomplissent un **travail irremplaçable**, riche d'écoute, d'accompagnement, de soutien, de démarches. Irremplaçable parce que dans le contexte actuel, les assistants sociaux de l'Hospice général sont pour la plupart déjà très chargés, voire surchargés, ne pourraient pas prendre le relais de leurs collègues, et il ne semble pas dans l'air du temps que l'Hospice général augmente rapidement ses effectifs.
- Nous sommes favorables à la **polyvalence** des équipes des CASS. La modulation du travail social individuel et communautaire devrait donc être définie dans chaque CASS par les équipes qui y travaillent, en fonction des besoins du secteur, plutôt que par les directions des grands services.
- Il ne faut pas non plus minimiser les **différences** très grandes, au point de vue du réseau social, qui séparent les différents quartiers de la Ville. Il serait donc contreproductif d'imaginer une action communautaire uniforme dans chaque CASS. Au contraire, les équipes polyvalentes d'un quartier, d'un secteur sont mieux à même d'analyser les besoins de « leur » population et d'y répondre de manière adéquate.
- De même, nous estimons superflue la création d'un « super-gouvernement » des CASS, l'écheveau actuel est déjà assez complexe, il conviendrait au contraire de le simplifier.
- Nous sommes favorables à la promotion et la renaissance du travail social collectif ou communautaire (déjà pratiqué par l'Hospice général dans les années soixante !). Mais nous estimons que le personnel doit pouvoir choisir son terrain d'action, communautaire ou individuel, en fonction de ses compétences. De toute manière, même si une partie du personnel – les plus jeunes – ont reçu à l'Institut d'études sociales une formation polyvalente, la mise en œuvre d'actions communautaires devrait se faire avec un professionnalisme qui implique un sérieux complément de formation. La mise à disposition de travailleurs sociaux pour l'action communautaire est un plus pour la population, mais il faut y mettre le prix.

./.

- Après des années de coexistence plus ou moins pacifique, puis de bonne collaboration ces dernières années, les travailleurs sociaux de la Ville et de l'Hospice général ont maintenant une occasion unique de **mettre en commun leurs connaissances et leur savoir**, non pas en répartissant le travail communautaire d'un côté et le travail individuel de l'autre, mais en agissant en **concertation**. Il nous paraît donc indispensable d'inclure les travailleurs sociaux de l'Hospice général dans le débat qui doit précéder toute décision de fond.
- Nous déplorons la disparition de l'**identité des services** qui sont réunis dans les CASS : Ville de Genève, Hospice général. S'il est vrai que la clientèle des centres compte d'abord sur une **personne capable de l'écouter, de comprendre ses problèmes et de l'aider**, l'anonymat grandissant pour des dizaines de collaborateurs dans les CASS crée un sentiment de flou et d'insécurité, d'abord chez les travailleurs sociaux, parmi la clientèle, et aussi – et fortement – auprès des interlocuteurs extérieurs (régies, corps médical, administrations etc.).
- La présence de plusieurs services sociaux dans un CASS peut paraître une complication administrative, c'est vrai, mais c'est aussi une richesse car si les philosophies de travail ne sont pas les mêmes, elles peuvent se compléter utilement, être source d'idées créatrices, dans l'intérêt de la population. Un trop grand organisme est obligé, pour fonctionner véritablement, de se rediviser en unités, en groupes, en secteurs, etc.

C'est pour cela que nous sommes extrêmement sceptiques à l'idée du « **tout unique** ». Dossier unique, guichet unique, direction unique, grand – trop grand – service social unique : Cela paraît séduisant sur la papier, mais dans la réalité les services-mammouths sont beaucoup moins efficaces et coûtent bien plus cher que des organismes d'une dimension mieux maîtrisable.

* * * * *